

Province de Québec  
MRC du Drummond  
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

**Avis aux personnes intéressées**

**AVIS PUBLIC**

« Assemblée de consultation publique  
sur le règlement No 876-26 intitulé règlement modifiant le règlement sur les plans  
d'aménagement d'ensemble No 625-19 »

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 876-26 intitulé règlement modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 625-19 à sa séance ordinaire du 4 mai 2026, tiendra une assemblée publique de consultation le 1<sup>er</sup> juin 2026 à compter de 19 h 30 au Centre des loisirs, situé au 305, rue St-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Que l'objet de ce règlement porte sur les dispositions applicables au dépôt d'un PAE pour la zone R-54 correspondant au lot 5 153 598 du cadastre du Québec.

Qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou tout autre membre du conseil désigné par le conseil, expliquera le projet et ses conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.



---

Julie Galarneau, Adm. A.  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en en affichant, en vertu du règlement no. 574-17, une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.



---

Julie Galarneau, Adm. A.  
Directrice générale et greffière-trésorière